



Points abordés dans ce TIE

- **Maladies vectorielles : Maladie Hémorragique Epizootique et Fièvre Catharale Ovine (sérotypage 3 et 8)**
- **Les dégâts de gibier**
- **RENDEZ-VOUS DES RESEAUX D'ELEVAGE : SPECIAL ROBOT DE TRAITE**



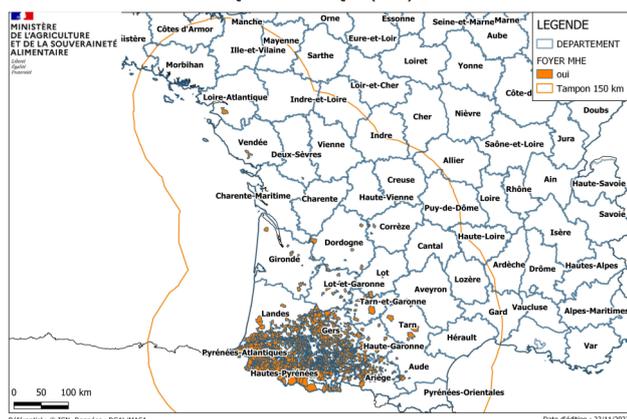
La situation sanitaire actuelle vis-à-vis des maladies vectorielles nous préoccupe tous fortement. Une communication commune chambre d'agriculture - GDS a été réalisée pour vous livrer un point de situation sanitaire actualisé vis à vis de ces maladies qui menacent la santé de nos élevages et qui risquent de perturber les marchés. Des recommandations sanitaires différenciées selon la maladie sont également formulées. La probabilité que l'élevage meusien y soit confronté dans un avenir assez proche est hélas bien réel. Afin d'éviter ou retarder l'arrivée de ces maladies sur notre territoire, il est recommandé d'éviter d'aller acheter des animaux dans les zones réglementées (contacter le GDS pour connaître la liste des zones concernées).

Le virus de ces 3 maladies (MHE, FCO8, FCO3) est transmis entre les animaux par des moucheron piqueurs du genre *Culicoides*.

La MHE : Maladie Hémorragique Epizootique



MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : Foyers en France



Arrivée sur le continent européen fin 2022 en Italie, au Portugal et en Espagne, la MHE est apparue en France en septembre 2023 avec 3 foyers à la frontière Espagnole. Selon le ministère, à la date du 16 novembre, 3527 foyers de MHE dans 17 départements ont été recensés en France dans des élevages.



Signes cliniques

La MHE affecte les ruminants sauvages (cervidés) et domestiques (bovins).

Les signes évocateurs sont proches de ceux de la fièvre catharale ovine : fièvre, hypersalivation, boiterie avec œdème, congestion et ulcères de la bouche, œdème de la mamelle et baisse de la production laitière. Il n'existe aujourd'hui aucun vaccin. Le traitement consiste à lutter contre les symptômes pour aider les animaux à supporter les animaux et à guérir.

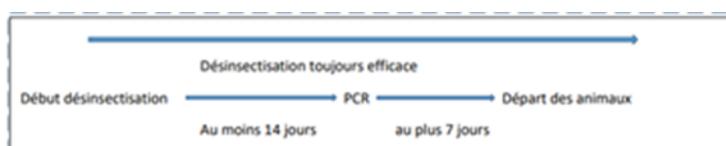
Préconisations à prendre

- Surveillance accrue des animaux,
- Contacter son vétérinaire dès le moindre doute,
- Isoler les animaux atteints,
- Limiter les mouvements depuis la zone à risque pour éviter l'accélération de la propagation de la maladie sinon prendre des mesures strictes à l'arrivée des animaux,
- Désinsectisation possible des animaux (non efficace à 100%, permet de limiter la contamination et de protéger les animaux fragiles)

Mesures réglementaires :

Les éleveurs doivent déclarer les suspicions et les cas à leur vétérinaire sanitaire.

Il y a une zone réglementée (ZR) dans un périmètre de 150kms autour des foyers. La circulation au sein de la ZR est libre mais réglementée pour en sortir. Si c'est vers un abattoir : désinsectisation des moyens de transport et abattage sous un délai de 24h, vers un centre de rassemblement ou une exploitation : désinsectisation et test PCR avant le départ.



La FCO sérotype 3 : Les départements du Nord-Est de la France dont la Meuse particulièrement exposés

Les premiers foyers de FCO sérotype 3 ont été notifiés aux Pays-Bas en septembre 2023 dans quelques élevages ovins. Au 23 octobre 2023, 1687 foyers ont été déclarés, principalement chez les ovins. Un foyer a été déclaré en Allemagne, limitrophe aux Pays-Bas à la mi-octobre 2023. En Belgique, le 11 octobre 2023, un foyer a été déclaré à environ 125km de la frontière française.

Qu'est ce qu'est la FCO sérotype 3 ?

Ce virus de sérotype 3 atteindrait plus particulièrement les ovins. L'impact clinique pourrait être très fort avec des taux de mortalité très élevés.

Aucun vaccin n'est disponible pour ce sérotype actuellement. Le traitement consiste à lutter contre les symptômes (similaires à ceux cités ci-dessous) pour soulager les animaux.

La France est officiellement indemne BTv3.

Préconisations à prendre

- Désinsectisation possible des animaux, non efficace à 100 % (permet de limiter la contamination et de protéger les animaux fragiles)
- Limiter les mouvements depuis la ZR pour éviter l'accélération de la propagation de la maladie, sinon prendre des mesures sanitaires strictes à l'arrivée des animaux

Mesures réglementaires

En cas de confirmation d'un foyer de BTv 3, une zone réglementée de 150 km autour des foyers sera instaurée. Il y aurait donc des exigences pour la sortie des animaux de cette ZR tant pour les mouvements nationaux que pour les échanges européens et les exports. En l'absence de vaccin disponible, une désinsectisation + analyse PCR seraient nécessaires pour sortir d'une ZR. Le marché des veaux laitiers à destination de l'Espagne serait compromis pour les élevages placés en ZR.

En France, le sérotype 8 est présent depuis de nombreuses années. Cependant, une nouvelle souche à fait son apparition en août 2023 dans le massif central, avec des signes cliniques marqués et pouvant conduire à la mort de certains animaux. De nouveaux foyers bovins et ovins continuent d'apparaître dans la zone et dorénavant en dehors de cette zone (21 départements)

Les signes cliniques

Ce virus de sérotype 8 atteint les bovins et les ovins. De nombreux animaux peuvent être malades (jusqu'à un tiers du troupeau en ovin et 10 % en bovin). De la mortalité chez les ovins et les bovins est également présente y compris chez des adultes. Les vaccins ovins et bovins sont disponibles.

• Bovins :

Fièvre, hypersalivation, boiterie avec œdème, congestion et ulcères dans la bouche, œdème de la mamelle, baisse de production laitière, risque de stérilité des taureaux

• Ovins :

Fièvre, symptômes locomoteurs et respiratoires, conjonctivite, croûtes en région naso-buccale, hypersalivation, ulcères de la bouche, œdème de l'auge, baisse de la prolificité des brebis et risque de stérilité des béliers



Préconisations à prendre

- Recours à la vaccination réalisée par l'éleveur ou le vétérinaire. Si la vaccination doit être certifiée, elle est à faire obligatoirement par le vétérinaire
Bovin : Vaccination à tout stade. Les taureaux sont à vacciner en priorité.
Ovin : Il est recommandé d'éviter de vacciner pendant la période de lutte : 15 jours avant la lutte et 1 mois après insémination. Les béliers sont à vacciner en priorité.
- Limiter les mouvements depuis la ZR pour éviter l'accélération de la propagation de la maladie, sinon prendre des mesures sanitaires strictes à l'arrivée des animaux.

Mesures réglementaires

C'est une maladie réglementée à l'échelle européenne et à déclaration obligatoire. Il est important de préciser que les conditions sanitaires à l'exportation vers certains pays tiers impliquent l'absence récente de cas clinique de FCO dans l'élevage d'origine des bovins concernés. La circulation est libre en France. La nouvelle souche virale ne modifie rien réglementairement.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter:

Laurent FOURES : 06.46.37.65.74

Emma DUBAUX : 06.45.91.13.70

Emeline YVON : 06.11.67.96.18



Les dégâts de gibier

Le réseau Chambres d'agriculture met à disposition une application permettant de faciliter le signalement des dégâts de la faune sauvage. À destination des agriculteurs mais également de tout citoyen, cette application téléchargeable a pour but de faciliter le signalement des dégâts de la faune sauvage et de récolter des données pour pouvoir quantifier les espèces présentes ou émergentes selon les zones géographiques.



N'hésitez pas à renvoyer vers le site internet : [Dégâts de la faune : une application pour les signaler - Chambre d'agriculture MEUSE \(chambre-agriculture.fr\)](https://www.chambre-agriculture.fr)



RENDEZ-VOUS DES RESEAUX D'ELEVAGE : SPECIAL ROBOT DE TRAITE

Vous avez un robot de traite ou vous réfléchissez à en installer un ? Venez échanger lors des rendez-vous des Réseaux d'Élevage.

Effet de mode ou solution face à la charge de travail ? Aujourd'hui de nombreux éleveurs ont investi ou souhaitent investir dans un robot de traite. Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture de la Meuse dans le cadre du dispositif INOSYS Réseau d'Élevage propose une série de réunions pour donner des éléments de réponse aux interrogations des éleveurs.

Mercredi 20 décembre à 14h00 au

GAEC JARDIN FONTAINE à FORGES-SUR-MEUSE

Cette réunion sera suivie de la visite de l'exploitation du GAEC JARDIN FONTAINE – 3 associés – 595 ha dont 60 ha de prairies permanentes – 180 vaches laitières – 2 100 000 L de lait – 3 robots de traite Lely



Contacts Elevage :

**Lisa MILAN BALIZEAUX
Gaëlle ERLING
Tania KORNER
Fanny MESOT
Axelle METTAVANT
Marie-Isabelle POQUET
Emeline YVON**



**Prochain TERRE Infos Elevage :
suivant actualités**

